

MAIRIE de GROISY



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 5 MAI 2025
DELIBERATION

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 16 - Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 29 avril 2025

Etaient présents : Fabienne ALTER - Isabelle BASTID - Clément BERTA - Nathalie CHAPPET - Henri CHAUMONTET - Gérard DUGAVE - Isabelle DUPANLOUP - Anaïs DURET - Jean LACHAVANNE - Caroline LAMOUILLE - Philippe MANDEREAU - Stephen MARTRES (arrivé à 19H37 pour le vote de la question n° 4 – délibération n° 2025-031) - Christelle MICHELIN - Christophe SIBILLE - Philippe SIMONNET - Béatrice VALLEJO

Etaient excusés : Régis BLANC - Nathalie BOCQUET - Daniel JORDANOU - Mélanie OUVRY - Camille REMILLON - Brian SINICKI

Etaient absents : Amélie CONTAT-FONTAINE - David VERNEY

Pouvoirs : 6

Régis BLANC a donné pouvoir à Isabelle DUPANLOUP
 Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET
 Daniel JORDANOU a donné pouvoir à Béatrice VALLEJO
 Mélanie OUVRY a donné pouvoir à Anaïs DURET
 Camille REMILLON a donné pouvoir à Caroline LAMOUILLE
 Brian SINICKI a donné pouvoir à Clément BERTA

Quorum : 13

Secrétaire de séance : Christelle MICHELIN

DEL N° 2025-037 – COMMANDE PUBLIQUE – SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE SERVICES DE SEYSSSEL (SIESS) PROGRAMME 2025 – TRAVAUX SUR RESEAU D'ELECTRIFICATION ET DE TELECOMMUNICATION « ROUTE DES BORNES (FONTAINE VIVE / CHEZ LES ROUX) » : APPROBATION

Exposé de Monsieur Philippe MANDEREAU, Adjoint aux Finances et aux Travaux,

Compte tenu du développement urbain en cours et à venir et des baisses de tensions constatées dans le secteur « Route des Bornes (Fontaine Vive / Chez les Roux) », il convient prioritairement de renforcer le réseau électrique BTA, et conjointement, les supports de lignes étant parfois commun, de modifier l'éclairage public et de mettre en souterrain le réseau de télécommunication.

Aussi, la Commune a chargé Energie et Services de Seyssel (ESS) de lui établir les devis estimatifs et quantitatifs correspondants, ci-après :

Pour les travaux de renforcement et d'enfouissement Basse Tension :

- le coût des travaux et leur financement s'établit comme suit :
 - * montant de travaux : 43 927.00 € HT, soit 52 712.40 € TTC
 - * subvention (75% du montant HT) : 32 945.25 €
 - * dépense à la charge de la Commune : **10 981.75 € HT ;**

Pour les travaux d'Eclairage Public :

- le coût des travaux et leur financement s'établit comme suit :
 - * montant des travaux : 6 581.75 € HT, soit 7 898.10 € TTC
 - * subvention (30% du montant HT) : 1 974.53 €
 - * dépense à la charge de la Commune : **4 607.23 € ;**

Pour les travaux sur le Réseau télécommunication :

- les travaux d'enfouissement du réseau électrique s'accompagnent de travaux de mise en souterrain du réseau télécommunication et
- le coût des travaux et leur financement s'établit comme suit :

* montant des travaux : 15 004.05 € HT soit, **18 004.86 € TTC.**

Les travaux précités sur le réseau télécommunication ne sont pas subventionnés.

Le règlement de la participation de la Commune pour les trois opérations précitées s'effectuera auprès d'Energie et Services de Seyssel (ESS) sur fonds propres, après réception du décompte définitif.

La Commission « Travaux » ayant donné son aval pour les travaux précités,

**Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

APPROUVE la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus sur l'exercice 2025,

DIT que les crédits afférents à la réalisation des travaux précités sont inscrits au budget principal 2025, compte 2041582,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis établis par Energie et Services de Seyssel (ESS) et tout document, toute pièce administrative et comptable s'y rapportant, et plus généralement, à faire le nécessaire.

La Secrétaire de séance,
Christelle MICHELIN




Le Maire,
Henri CHAUMONTET



Acte certifié exécutoire :

Télétransmis en Préfecture le : 15/5/2025

Publié le : 15/5/2025

Le Maire,
Henri CHAUMONTET

